Image not found or type unknown

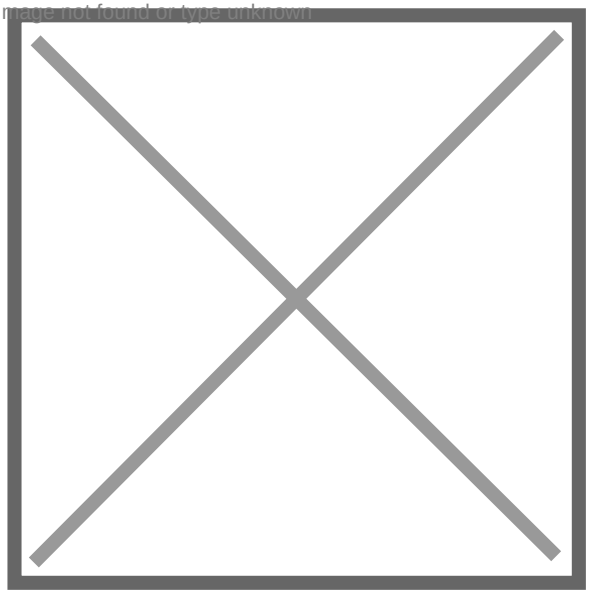

Expertise pour vice caché

Par **Touag**, le **06/09/2015** à **09:21**

Bonjour à tous.
J'ai vendu ma voiture à un particulier, le 31 mai 2015 avec 210 000Km et âgée de 13 Ans.

CT ok zéro défauts et toutes les factures des révisions et pièces changées.
je lui signale par mail que le prix de la voiture est en réalité de 6300€, mais du fait qu'il aura à faire la courroie de distribution et une vidange le prix de vente se trouve être de 5000€.

il me demande de faire la moitié du chemin pour le rendez vous afin de voir la voiture, je fais donc 120Km aller retour pour lui montrer.
il regarde la voiture l'essaye lui même, et me dit ok je vous la prend, est il possible de la récupérer dimanche.
il me demande de lui livrer au même endroit, voila encore 60Km de plus.
le lendemain il m'envoie un Email me disant qu'il a un souci sur le clignotant gauche et que l'essuie glasses tient avec un rislan.
Je lui répond que je commande les pièces et lui fait parvenir au plus vite.
il reçoit les pièces et me dit que tout fonctionne bien, c'est parfait
le 16 Juillet 2015. 1 mois et demi après il me laisse un message, me demandant de le rappeler. Ce que je fait, et là il me dit que le moteur a cassé,je lui répond que cela m'embête mais que je n'y suis pour rien et qu'il faut voir avec son mécanicien la cause de cette casse et qu'il reprenne contact avec moi.
le 28 Juillet 2015. 12 jours plus tard il m'envoi un mail me disant qu'après avoir fait venir deux mécaniciens, que le diagnostique, le liquide de refroidissement est passé dans le moteur qui a remplacé l'huile et consulté un expert il me dit que cela est un vice caché avéré car lattant et que la procédure demandera soit le rachat du véhicule soit la prise en charge totale des réparations soit la somme d'environ 6300€
le 8 Aout 2015. Je reçois un RAR d'un cabinet qui me demande d'être présent pour l'expertise de la voiture.

je me rend a cette expertise avec mon expert et son expert me dit qu'il ne sait pas comment la voiture a été remorqué, que les voyants d'alerte ne se sont pas allumés.
Nous constatons que les voyants fonctionnent bien, que l'eau ressort par la jauge et découvrons une fissure sur le bloc de refroidissement de l'huile, des traces d'huile sur le soubassement de la voiture. De là nous passons la valise du garage où se trouve le véhicule pour les experts les alertes sont bien inscrites, mais cela n'est pas assez clair.
il décide d'envoyer la voiture chez un garagiste du réseau VAG.

A suivre
Merci de vos réponses
Salutations

Par **moisse**, le **06/09/2015** à **15:40**

Bonjour,
[citation]A suivre
Merci de vos réponses [/citation]
J'ai lu un long et intéressant exposé, mais aucune question.

Par **Touag**, le **06/09/2015** à **16:43**

Bonjour
oui effectivement j'ai oublier les questions.
quel son mes risque?
dois-je aller à la deuxième expertise?

Par **moisse**, le **06/09/2015** à **17:40**

Les risques consistent en l'annulation de la vente, même si c'est peu probable.
Quant à la seconde expertise vous n'en avez jamais parlé.
Mais vous avez toujours intérêt à assister aux rencontres.
Comme vous le savez, les absents ont souvent tort et se font allègrement casser du sucre sur le dos.

Par **Touag**, le **06/09/2015** à **20:04**

La seconde expertise est faite pour passer la valise et conclure si oui ou non il a stoppé la voiture de suite.
autres questions
l'acheteur doit bien prouver que le défaut quel qu'il soit existait avant la vente?
Peut-on régler le litige sans passer par une expertise judiciaire?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Si il est reconnu que je ne suis pas responsable, qui paye mes frais?

Merci

Par **Lag0**, le **07/09/2015** à **08:12**

[citation]l'acheteur doit bien prouver que le défaut quel qu'il soit existait avant la vente? [/citation]
Bonjour,
C'est effectivement le but de l'expertise.

Par **moisse**, le **07/09/2015** à **08:54**

Bonjour,
[citation]Peut-on régler le litige sans passer par une expertise judiciaire? [/citation]
Pour le moment il n'y a aucune expertise judiciaire.
[citation]Si il est reconnu que je ne suis pas responsable, qui paye mes frais? [/citation]
Il va être indiqué qu'il n'existait aucun vice caché.
Si l'acheteur persiste en saisissant une juridiction, vous aurez l'occasion d'une action reconventionnelle.

Par **ASKATASUN**, le **07/09/2015** à **22:39**

Bienvenu,
[citation]Pour le moment il n'y a aucune expertise judiciaire[/citation]

Effectivement pour l'instant il n'y a aucune expertise judiciaire. Ce qui est pratiqué par votre acheteur est une expertise amiable qui n'a qu'une valeur relative en cas de contentieux judiciaire.
En effet, il ressort de la jurisprudence que le juge ne peut refuser d'examiner l'expertise amiable régulièrement versée aux débats et soumise à la discussion contradictoire des parties.
Mais il ne peut se fonder exclusivement sur cette expertise réalisée à la demande de l'une des parties pour trancher le litige.
En conséquence, si le litige persiste sur la raison de la casse moteur du véhicule que vous avez vendu, il va être difficile de faire l'économie d'une expertise judiciaire.

Par **Touag**, le **09/09/2015** à **20:05**

Bonjour
Merci de vos réponses.
Pourquoi Suis-je toujours sans nouvelle de la date de la seconde expertise?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **moisse**, le **10/09/2015** à **07:41**

Bonjour,
Ici répondent des bénévoles compétents dans certains domaines juridiques.
[citation]Pourquoi Suis-je toujours sans nouvelle de la date de la seconde expertise?
[/citation]
Pour lire dans les entrailles de chèvre ou tirer les cartes il faut s'adresser à un marabout.
Le causes sont multiples, depuis la varicelle de l'expert jusqu'à l'abandon de l'affaire.

Par **Touag**, le **11/09/2015** à **18:46**

Merci moisse se pour ta réponse, tu avaler un clown!!!!!
Comme je le dis je suis un peut perdu dans ce domaine.
Je cherche des infos rien de plus.
Encore merci à toi moisse.

Par **Touag**, le **11/11/2015** à **11:02**

Bonjour,
depuis le 4 septembre je suis sans nouvelle de mon affaire
Que puis-je faire?
Le nouveau propriétaire peut faire ce qu'il veut dans le temps?
Dois-je attendre qu'il ce manifeste?
Qui va payer les frais itinérant (frais de garage, autres)

dans l'attente de vos réponses
Salutations

Par **morobar**, le **11/11/2015** à **11:17**

Bonjour,
Le temps joue pour vous.
Pas de nouvelle, bonne nouvelle.
Il est urgent de ne rien faire.
Moisse.

Par **Touag**, le **11/11/2015** à **11:59**

Merci,
Moisse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés